



- Légende :**
- L'indice -ip indique la présence d'un PPRi à consulter
  - UA : tissu ancien des coeurs de bourg
  - UA1
  - UA2
  - UA3
  - UA4
  - UA5
  - UA6
  - UA7
  - UAp (Oigny-en-Valois)
  - UB : tissu récent en continuité des centres anciens et hameaux importants
  - UB1
  - UB2
  - UB3
  - UBp (Oigny-en-Valois)
  - UC : tissu récent d'habitat pavillonnaire ou d'habitat collectif
  - UC1
  - UC2
  - UC3
  - UC4
  - UC5
  - UE : zones d'équipements
  - UE : équipements divers
  - UEc : campings
  - UEl : équipements sportifs et de loisirs
  - UEm : équipements médicaux
  - UH : bâti isolé en zone naturelle ou agricole
  - bâti à destination d'habitat :
  - UH1
  - UH2
  - UH3a
  - UH3b
  - UH4 : activité et carrières
  - UH4a : activité hôtelière ou gîte
  - UH4b : équipements sportifs et de loisirs
  - UI : zones d'activités
  - UIa : activités artisanales, commerces et services
  - UIb : activités industrielles

- Zones d'extension :**
- IAU : zones d'extension à vocation d'habitat
  - comprends les sous-secteurs :
  - IAU-A5
  - IAU-A7
  - IAU-B1
  - IAU-B3
  - IAU-C2
  - IAU-C3
  - IAU-C4
  - IAU-C5
  - IAU-C6 (collectif)
  - IAU7 : zones d'extension à valeur réglementaire
  - IAUE : zones d'extension à vocation d'équipement
  - comprends les sous-secteurs :
  - IAUE-a : équipements scolaires, sociaux et hospitaliers
  - IAUE-b : autres équipements recevant du public (salles des fêtes etc.)
  - IAUa : zones d'extension à vocation d'activité artisanale, commerces et services
  - IAUd : zones d'extension à vocation industrielle
  - IAUg : zones d'extension à vocation ferroviaire
  - 2AU : zones d'extension à long terme

- Zones agricoles et naturelles :**
- A : zones agricoles
  - As : sensibles par leur couverture paysagère ou leur exposition aux risques
  - N : zones naturelles
  - Na : activités de carrières
  - Nc : activités de dressage
  - Nj : jardins privés et coeurs d'îlots à préserver
  - Nl : équipements sportifs et de loisirs en plein air
  - Ns : milieux fragiles, zones tampons et réservoirs de biodiversité

- Prescriptions**
- Perimètre d'inconstructibilité lié à une route classée
  - zones de risques liés aux carrières et cavités
  - Perimètre d'inconstructibilité lié au recul par rapport aux cours d'eau
  - Coulées de boue et axes de ruissellement
  - Espaces Boisés Classés
  - Perimètre d'inconstructibilité en lisière des boisements principaux
  - Linéaires commerciaux
  - Emplacements Réservés
  - Bâtiments pouvant changer de destination sous conditions
  - Prescriptions patrimoniales surfaciques : espaces naturels contribuant aux continuités écologiques et paysagères, espaces de paysage, ensembles bâtis et paysagers
  - Prescriptions patrimoniales ponctuelles : édifices et éléments bâtis, cônes de vue, arbres
  - Prescriptions patrimoniales linéaires : murs, murets, chemins et venelles, alignements d'arbres
  - Perimètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation

- limites parcellaires
- limites communales
- rièzes, cours d'eau et mares
- bâti

**Département de l'Aisne  
Communauté de Communes  
RETZ en VALOIS**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

**4 - Règlement graphique  
67 / 84**

*Vu pour être annexé à la DCC d'arrêt du :*